

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À UN RÈGLEMENT D'URBANISME

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie procédera à l'étude d'une demande de dérogation mineure à un règlement d'urbanisme, lors de la séance extraordinaire qui sera tenue à huis clos, le 10 août 2020 à 16 heures.

La demande de dérogation mineure, présentée par M. Pascal Bruneau a pour but de construire, au 123, terrasse Chaville, un garage détaché d'une superficie de 111,5 mètres carrés et muni d'une porte d'une hauteur de 3,04 mètres au lieu de 2,75 mètres, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du Règlement de zonage RRU2-2012.

Prenez avis que toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, relativement à cette demande, avant 16 heures, le 10 août 2020.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie Qc J5T 1M5

Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 23 juillet 2020.

Madeleine Barbeau, OMA, Greffière